

# Crèches

**La crèche** associe, **au sein d'un même établissement**, l'**accueil régulier** (plusieurs fois par semaine) et l'**accueil occasionnel** (de manière ponctuelle) des enfants âgés de 2 mois à 4 ans non révolu.

Ce mode de garde est destiné en priorité aux familles **domiciliées sur le territoire de Terres du Lauragais**. La souplesse de ces structures permet de **s'adapter aux besoins** des familles, tout en garantissant le bien-être des enfants.



\* *Mon enfant est en situation de handicap :*

En collaboration avec les familles et les centres spécialisés, **les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité peuvent être accueillis.**

\* *Comment est calculée ma participation financière ?*

**Le tarif horaire** est calculé selon les **revenus des familles et les barèmes de la CAF**. Les contrats annuels sont établis au plus près des besoins des familles et dans le respect du rythme de l'enfant.

Pour connaître le tarif exact, contactez **votre référente de secteur**.



\* *Quels sont les horaires d'ouverture ?*

Les structures sont **ouvertes de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.

\* *Quels professionnels pour s'occuper de mon enfant ?*

Chaque crèche est composée d'**une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés dans la Petite Enfance** : une puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des assistants éducatifs Petite Enfance.